

Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Ain-Temouchent

Sous-direction Technique Opérationnelle

Réf : DO46/SDTO/DRT/246/2022

Ain-Temouchent, le 20 décembre 2022

A

Monsieur KECHAR Zenagui, Gérant de la SARL SILVER BUILDING, N°524 Hai Ali
Cherif Hai Zitoun, Ain-Temouchent

3^{ème} MISE EN DEMEURE

**Projet : Réalisation d'infrastructure d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibres optiques de la liaison
BTS AIN LARBAA 46608 --->J/DSARL SOPRETA.**

- Vu le contrat N°32/2022 ayant l'objet REALISATION D'INFRASTRUCTURE D'ACCUEIL, POSE ET RACCORDEMENT CABLE FO de la liaison citée en objet.
- Vu l'ordre de service N° 14/22 du 02/11/2022 de démarrage des travaux.
- Vu le délai contractuel de réalisation de 13 jours
- Vu la première mise en demeure du 10-11-2022.
 - Vu la deuxième mise en demeure du 06-12-2022.
- Vu les recommandations mentionnées sur procès-verbal d'ouverture de chantier du 15/11/ 2022
- Vu les anomalies constatées, cité ci-après :
 - 1- Manque flagrant du dispositif de signalisation du chantier à des fins de sécurité des piétons et véhicules.
 - 2- Non bitumage le long de la liaison.
 - 3- Non remblaiement des tranchés laisser ouverte sans béton plusieurs jours malgré les recommandations du centre CMSO.
 - 4- Non nettoyage du tranché avant la pose du PEHD
 - 5- Dégradation total de bitume de la route CW18
- Vu le retard dans le délai de réalisation du projet.

A cet effet :

L'entreprise **SARL SILVER BUILDING** représenté par son gérant est mise en demeure pour la troisième fois, pour la levée des réserves signalées ci-dessus et renforcer le chantier en moyens humains afin d'achever le chantier dans les meilleures délais.

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette mise en demeure, Algérie Télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de cette entreprise.



P/le Directeur
[Signature]